

TENTER DE DECRYPTER LES NORMES ISO

(CONDUITE EN FAUTEUIL ROULANT MANUELS OU ELECTRIQUE)

Préambule : Suivant le CERAH (Centre d'Études et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés), il n'existe pas de différence entre passager ou conducteur dans un véhicule à moteur.

Ci-dessous e-mail reçu le 24/08/2012 :

Monsieur,

Pour qu'un **véhicule pour personne handicapée** puisse être utilisé comme un siège (passager ou conducteur) dans un véhicule terrestre à moteur, il doit avoir satisfait aux essais dans le cadre du référentiel normatif (NF) **ISO 7176-19**.

De plus, le véhicule automobile doit être aménagé pour transporter cette personne à bord de son fauteuil roulant (résistance du plancher,...) : **soit d'origine, soit par une réception du véhicule auprès de la DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Et, enfin, ce véhicule automobile doit disposer **des points d'arrimage, de système de retenue et de fixation conformes aux instructions du fabricant** (comme spécifié dans la série des normes ISO 10542)

Vous pouvez consulter le dossier thématique traitant ces questions, sur le site CERAHTEC : http://cerahtec.invalides.fr/doc_theme#transport

Concernant les matériels ayant satisfait aux crash-tests 7176-19, le site CERAHTEC fournit une liste accessible par ce lien : http://cerahtec.invalides.fr/doc/doc_crashtest.pdf

Toutefois, une enquête a été soumise, depuis plusieurs mois, aux fabricants de véhicules pour personnes handicapées, afin d'actualiser la liste citée. La nouvelle version sera diffusée début septembre 2015.

Dans cette attente, il vous est toujours possible d'interroger les ergothérapeutes du Centre cerahtec@invalides.fr, afin qu'elles vous confirment si le matériel que vous envisagez d'acquérir, a satisfait à ces tests.

Espérant avoir répondu à votre demande d'information,

Cordialement,

Évelyne DIAS

Chargée d'Études Documentaires

Responsable Département Information

Tél. 03 87 51 38 20

Institution nationale des Invalides

Centre d'Études et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés

Bellevue - BP 50719

57147 Woippy Cedex

Tél. 03 87 51 30 30

Fax 30 87 51 30 36

Accueil public :

Lundi au jeudi 08:30-12:00 13:30-17:00

Vendredi 08:30-12:00 13:30-16:00

Il est à noter que le 19 de la norme ISO 7176 concerne les dispositifs de mobilité montés sur roues et destinés à être utilisés comme sièges dans des véhicules à moteur.

Et la norme ISO 10542 dans tout ça ?

En partie expliquée dans l'e-mail qui précède.

L'ISO 10542-5 (donc partie 5 de la norme) était en vigueur jusqu'en 2004 et libellée comme suit :

Assistances et aides techniques pour les personnes invalides ou handicapées -- Systèmes d'attache du fauteuil roulant et de retenue de l'occupant -- Partie 5: Systèmes pour fauteuils roulants particuliers

Depuis, Cette norme a été révisée par: [ISO 10542-1:2012](#) et libellée comme suit :

Assistances et aides techniques pour les personnes invalides ou handicapées -- Systèmes d'attache du fauteuil roulant et de retenue de l'occupant -- Partie 1: Exigences générales et méthodes d'essai pour tous les systèmes

Mais encore : Le dernier examen* de cette norme date de 2014.

Et en détail, ça dit quoi ?

178 CHF à cette adresse :

http://www.iso.org/iso/fr/home/store/catalogue_ics/catalogue_detail_ics.htm?csnumber=60372

Peut-être que, avant d'acheter, vous y trouverez quelques infos utiles ?

Bien à vous toutes et à vous tous ;

Invalide